

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars (12 mars 2019), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mars 2019

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, COUILLEROT Andrée,
GAVAND Pierre, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, , NOBLET
Patrick, TISSOT Thierry.

Absent excusé: CHATOT Céline, GUYOT David, NOBLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry.

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 9-
Votants : 9

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE
CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2019.

II - URBANISME

1. Suivi des dossiers d'urbanisme :

M. le maire informe les élus qu'une demande de permis de construire, trois déclarations
préalables et une demande de certificat d'urbanisme informel sont en cours d'instruction.

2 – Pôle multiservice :

Les entreprises Puget et Ducrot interviennent actuellement sur le chantier. La toiture en bac
acier devrait être posée dans les jours qui viennent.

III – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

M. le Maire donne lecture du dernier Conseil Communautaire et invite les élus à se prononcer
sur le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), sur
le transfert de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des
Inondations) et sur la convention de gestion du périscolaire.

Après avoir entendu les explications fournies, les membres du Conseil :

- Approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT
- Approuve par 8 voix pour et 1 abstention le transfert de compétence GEMAPI

- Autorise M. le Maire à signer la convention de gestion du périscolaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019, sachant qu'à compter du 1^{er} septembre 2019, la gestion du périscolaire sera reprise par la CCBHS.

IV - FINANCES

- a) Attribution de subventions :
 - a. A l'Association Intercommunale de Réinsertion AIR : 100 €
 - b. A l'association Bresse Jura Foot (BJF): 100 € pour la dotation du tournoi de Pâques
 - c. A la coopérative scolaire de Larnaud : 10 € par jour et par enfant pour le séjour du 6 au 10 mai portant sur les volcans d'Auvergne, attribués aux 22 enfants de CM1 et CM2 de Larnaud

- b) Etudie le devis de 2 800 € présenté par DME pour la remise en état de la fontaine dans les sanitaires de l'école maternelle : avant de prendre une décision, une alternative sera étudiée avec une entreprise locale.

VII – LOGEMENTS COMMUNAUX

- a) L'appartement situé au 1^{er} étage de l'école maternelle sera loué à compter du 15 mars à Mme Barbara LECOT
- b) Le T2 situé au 1^{er} étage côté Sud au 2 rue des Ecoles sera remis en état par l'employé intercommunal et remis en location à compter du 1^{er} avril 2019.
- c) Vu l'état d'entretien déplorable des communs dans chaque bâtiment communal, M. le Maire informe les élus que le nettoyage complet de ceux-ci sera fait par une employée communale avant de prévoir une prise en charge par tous les locataires concernés. Un règlement leur sera communiqué pour définir les obligations de chacun. A défaut, le nettoyage sera confié à une entreprise et mis en paiement auprès des locataires.

VIII – BOIS

Le Conseil Municipal accepte le devis de travaux de 10 150 € HT à réaliser dans les parcelles 9 et 30 (cloisonnement, dégagement manuel des plantations, fourniture et mise en place de plantations complémentaires sous forme d'arbres fruitiers)

IX – DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Le Conseil Municipal charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de prendre contact avec le Colonel Hervé Jacquin afin de rédiger l'arrêté de DECI obligatoire pour toutes les communes depuis la loi d'octobre 2017.

A cette occasion, il est abordé le projet du transfert du service des Eaux des Foulletons à la CCBHS. Celui-ci pourrait être effectif dès le mois de janvier 2020. Le sujet sera évoqué lors de réunions dans les semaines qui viennent entre les 2 parties concernées et soumis ultérieurement au Conseil Municipal.

X – LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX

Les élus prennent connaissance de deux demandes de reprise de location de terrains. Aucune décision ne sera prise tant que le locataire actuel n'aura pas informé officiellement la Commune de son intention de mettre fin à son bail.

XI – COMPTE-RENDU DE REUNIONS

- a) Conseil d'Ecole le 12 février 2019
- b) M. le Maire rend compte des différentes réunions auxquelles il a participé, principalement dans le cadre de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

XII – VOIE VERTE

Il convient d'attendre les décisions du Comité de Pilotage Départemental avant de réunir le comité de pilotage local.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

Un élu soulève le problème du stationnement dans la Rue du Champ Thorin. Aucune solution n'a été trouvée à ce jour.

LARNAUD, le 31 mars 2019

Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD